

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 09 JUIN 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

Les matchs remis seront REPORTES à nouvelle date par la Commission d'Organisation des Compétitions

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D2.B :	ALFORTVILLE US (2)	ALFORTVILLE FC (2)	
SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)	U14 D3.B :	ALFORTVILLE US (2)
SENIORS D3.B :	OLYMP. PARIS ESPOIR (1)	U14 D4.A :	CHENNEVIERES SFC (1)
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)		ARCUEIL COSM (2)
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACAE FOOTBALL (1)	U14 D4.B :	ASOMBA (1)
U18 D1 :	ALFORTVILLE US	U14 D4.C :	LUSITANOS US
U18 D3.A :	BOISSY FC		GENTILLY AC (*)
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1)	U14 D4.D :	CHOISY AS (4)
	ST MAUR VGA US (3)		ALFORTVILLE FC (1)
	LIMEIL BREVANNES AJ (2)	CDM D1 :	VILLENEUVOISE ANTILLAIRSE (1)
	SANTENY SL (1)	CDM D2 :	LIMEIL BREVANNES AJ (5)
U16 D2.A :	CACHAN CO (2)		NUEVO UNO (2)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2)	Anciens D2.B :	ULTRA MARINE AS
	VILLECRESNES US (1)	Anciens D3 :	TREMBLAY AJ (11)
U16D3 :	ST MAUR VGA US (3) (*)	Anciens D4 :	TRAV PORT. IVRY
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)	Féminines D1 :	FRESNES AAS (*)
U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2)		
	VILLENEUVE ABLON US		
	CHEVILLY LARUE		

(*) dans les 3 dernières journées championnat

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de feuille de match Manquante :

U16 D3.C :

23452238 : CRETEIL UF 1 / LIMEIL BREVANNES AS 1 du 29.05.22

2^{ème} Appel de feuille de match Manquante :

Anciens D3.B :

23454194 : MAISONS ALFORT FC / CRETEIL LUSITANOS du 22.05.22

Math perdu par pénalité au club recevant sans réponse aux deux appels de Feuille de match manquante :

SENIORS D3-B :

23403781 : LIMEIL BREVANNES AJ 2 / VITRY ES 3 du 15/05/22

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée.

Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 15/05/2022) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 D4 St Maur VGA BRY FC Valenton FA Nogent FC	15/05/2022 12/03/2022 19/03/2022 19/03/2022		
U14 D3 Perreux FR	19/03/2022		
U14 D2 Fresnes AAS	05/02/2022	19/03/2022	
U14 D1 ALFORTVILLE US	12/03/2022		
U16 D3 St Maur VGA	20/03/2022		
U16 D2 Villejuif US Ol Paris Espoir Gentilly AC Ivry US Sucy FC	08/05/2022 27/03/2022 27/03/2022 08/05/2022 15/05/2022		
U18 D3 CRETEIL FU	13/03/2022		
U18 D2 Hay les Roses	13/03/2022		
SENIORS D4 Bled FC AS Zenaga	08/05/2022 20/03/2022		
SENIORS D2 Fontenay US FRESNES AAS	08/05/2022 13/03/2022		
FUTSAL D1 Vision Nova Maisons Alfort FC	18/03/2022 02/04/2022		
FUTSAL D2 ST Maurice AJ	26/03/2022		